

354

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, relative à l'élection des Chambres de commerce et des Chambres consultatives des Arts et Manufactures (N° 152, année 1901.)

(Nommée le 21 mai 1901.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : RICHARD WADDINGTON.
2^e — OURNAC.
3^e — DURAND-SAVOYAT. *Versant*
4^e — POIRRIER. *Président*
5^e — EXPERT-BEZANCON.
6 — SAVARY. *Rapporteur*
7^e — BIDAULT. *Secrétaire*
8^e — VICTOR LOURTIES.
9^e — CORDELET. *Président*



Séance du 23 Mai 1901.

La Commission relative à l'élection des Chambres de Commerce
a nommé :

Président : M. Cordolet ;
Secrétaire : M. Bidault ;
Rapporteur M. Durand-Foyat.

Le Président

J. Cordolet

Le Secrétaire

Ch. Bidault

Séance du 19 mars 1902.

M. Davary nommé dans son précédent sin-
gular et placé à M. Durand-Foyat qui
a demandé à être remplacé, dans l'acte et son
rapport qui est approuvé par la C^m

Le Président

J. Cordolet

Le secrétaire

Davary

Paris le 17 juin 1902.

Présents. M. M. Cordet, président, Esprit-Besangny,
Lourde, Ournat, Poissin, Waddington, Desayz

M. Poissin, communique à la C^{on} une lettre de
la Chambre de Commerce de Paris relative à un
dernier brochure.

M. Esprit-Besangny communique une lettre de la Ch.
de Com. de Lille, dans laquelle elle se dit en faveur de
l'extension de ce projet demandé par M. Leydet.

M. Leydet est entendu. Il répondit ce qu'il a
dit en séance de finat et, après échange d'explications,
il insiste pour que la question soit résolue.

La C^{on} maintient ses divisions antérieures quant
au délai de 15^e entre les deux tours de scrutin et à la
résolution de l'art. 6 (vote par lettre).

Elle décide de laisser au projet le soin de passer
le jour de vote, conformément à ce qui a été fait pour
les élections communales aux termes de la loi de 1883.

Elle refuse la demande de la Ch. de Com. de Paris
tendant à imposer une déduction aux candidats.

Elle révoque par décret de l'interdiction, art. 2,
et la disposition transitoire propres pour les Ch. de
Com. de Paris en faveur des notables qui font actuellement
partie des listes et maintient celles pour les députés
à l'art. 2 et la proportion.

Elle décide de la renvoyer pour l'interdiction de
par le Président et avec la commission de gouvernement
sur la composition actuelle des listes d'élus des
grands villes de France rapprochés de dispositions relatives
à la proportion et à elle de M. Poissin tendant à
étendre l'interdiction aux 4^e et 5^e classe des tableaux
de la loi de 1883.

Le Président
Esprit-Besangny

Le secrétaire
Lourde

Séance du 6 novembre 1902

Présents Mr. Cordelier Académ. Poitiers, Saravy,
Waddington, Expert Régisseur Lucastes

Monsieur Cravillon Ministre du Commerce entendu

Mr le Ministre indique l'urgence & un mouvement
arrêté impatiemment de l'extension de suffrages
Défaute de taxe spéciale, système censitaire
Tous les électeurs aux Tribunaux de Commerce
Provincier font allusion au long des Chambres
de Commerce de l'épave

Le Ministre réclame avec de nombreux additions
la loi de 1889.

Observations de Mr. Waddington

electoral des ouvriers d'industrie

Mr le Ministre se plaint que des Chambres
de Commerce sont inexistes.

Mr Tournayze président Chambre Commerce de Paris

S'étonne que le Ministre Waldeck Rousseau
ayant trouvé acceptable le projet voté par la
Chambre de Commerce & que aujourd'hui
à si court délai on le trouve mauvais.

Edifié sur la liste intégrale pour le Tribunal
après l'avoir approuvé la pratique la lui
laime regretter & il en redoute la pratique pour
les Chambres de Commerce

Les uns paieront

les autres pas

} pour voteront

Suppression de l'impôt

Député des Chambres de Commerce

Embarras pour l'Etat, empêché d'emprunter
pour les ports & autres sans le concours
des Chambres de Commerce

F. S. 11/2

4
La Chambre de Commerce de Paris et depuis
deux ans donne 1700 000 à l'Etat.

Office propre industrielle, laboratoires essais
demande Millérand, œuvre nationale
1150 000 donnés par la Chambre de Paris
Le prêteur a donné sur signature gages
par les centimes additionnels

Telephones 600.000^T compte courant à 3%
remboursement aléatoire, 2% payés
par la Chambre

1000 000 Office de Commerce Extérieur
pousser à l'Etat

Esperer que les Syndicats sans l'entêtement
de Haus, aient fait même quelques ministres
Ce sont des personnalités notables non pas
les plus grandes sommités.

Au moins de toutes les Chambres de Commerce
Appréhension des Chambres de Commerce anglaises

Encore une parole aux oeufs d'or à faire percer
M^r Poincaré rappelle que la Chambre de
Commerce avait fait valoir les desirs de
ceux qui ne voulaient pas être priés du
~~Etat~~ ^{Etat} qu'ils avaient obtenu

M^r Turmann d'après du système actuel
avaient été amablement aidés à être inscrits -
à satisfaire leur désir de posséder la titre notaire
M^r Poincaré ? pense pas que la limite est
bonne & obligeant à la 2^e classe

M^r Poincaré ? éligible sans être élu

Le Secrétaire

Ch. Rapin-Meyrier

Le Président

P. Poincaré

Reprise de la séance 4 heures

5

- M. Perrin sollicite les remerciements
parvenus à la Commission
- M. Saravy rapporteur en donne connaissance
- M. Currier les commente & les discute
- M. Waddington combat la proposition
de M. Perrin d'étendre aux 4^e & 5^e - il
- M. Perrin réplique
- M. Expert Nyanon indique que le
système proposé par M. Perrin pris
en considération ne sera pas adopté
mais partiellement transformé en l'ajoutant
- M. Saravy expose comment la contribution
spéciale n'a pas en réalité le même
caractère politique qu'elle a eue
dans le régime politique
- Le nouveau système d'ala le fait de
renouer des limites, fonctionnera
automatiquement sans arbitraire
- M. Perrin se refuse de formuler son amendement
ou de ne pas le faire
- M. Waddington rappelle que M. Heilmann
a voulu reprendre forme la proposition
antérieurement formulée par M. Heyde
d'un suffrage universel
- La Commission repousse le système de rien
qu'elle n'a pas adopté celui de M. Perrin
- En pare lecture le Sénat a adopté l'addition
les femmes ne sont pas éligibles mais seulement
électrices (Art 3)

T. J. V.

Art. 5. majorité absolue 1^{er} tour mais encore
le 1/4 des électeurs inscrits

Art. 17

Le jour Dimanche n'étant pas exclusivement
fixé.

La Commission estime qu'un rapport est
nécessaire après l'enquête qu'elle a faite

Le Secrétaire

Le Président

W. Dupuy-Meyan

F. Guéhenry

Liane du 25 novembre 1902

Présents M^r. Cardes, Waddington, Jorreaux,
Taranzy, Ourneau, Nivault, Luvette,
M^r Leydet assisté

Audition du Comité Republicain du
Commerce et de l'Industrie

M^{rs} Mascuraud, Auvois, Charannes, Cahen

M^r. Cahen lit un mémoire historique d'abord
loi de 1898 ne change que date
Dépôt de leur mémoire

Le Secrétaire

Le Président

W. Dupuy-Meyan

F. Guéhenry

7

Séance du 24 Mars 1904
Présents MM^s Cordelet, Savary, Expert-Hyacinthe,
M^r. Bourrier qui s'excuse pour se rendre
en la Com^{te} du Travail - enfants & adultes

Audition de M^r. Jules Caban

Les Com^{tes} qui jusqu'ici alors ont fait la
sélection des notables électeurs Chambres de Commerce
ont le plus souvent négligé le point de vue
des classes de patentés

Paris 174 000 patentables 27419 3^e classe class
121 000 4^e 5^e & 6^e

— Bordeaux, Chateauroux, Angers, Alençon, Le Mans, etc.
— elles mêmes, Bordeaux pour ses exploitations utiles
— non électeurs, non éligibles

4^e classe Entrepreneurs mécaⁿ et, etc. — — — —
conclut à l'admission des 4^e 5^e et 6^e classes

— Art. 5 election de deux 1^{er} tours - non acceptable

— Demandeur pour non choisi absolument.

— maintenant 5 années de patente pour être éligible

— vote correspondance Dangereux, distance
devent être la base.

— moyenne patente Paris 156.63 001 ou 0,015
enquête préfets, Chambres Commerce, Syndicats
Ministère fera désignation de catégories

Le Secrétaire
M^r. Expert-Hyacinthe

Le Président
P. Savary

Séance du 1^{er} Juillet 1906.

Présents : M^{rs} Cordet, Président, M^{rs} Lourtis, Lavy, Poirin
et Bidault et Esprit. Absence.

Après avoir entendu le rapporteur M^{rs} Lavy et après
un échange d'observations entre M^{rs} Cordet, Lavy,
Poirin et Bidault, la Commission décide tout d'abord
qu'il y a lieu de remplacer M^{rs} Durand
Lavyet diadi. (3^e bureau)

Le Secrétaire.

Ch. Bidault

Le Président

J. Lavy

Séance du 30^e 9^e 1906.

Présents : M^{rs} Cordet, Président, Lourtis, Lavy, Poirin, Bureau
Fessard et Bidault absent.

Après avoir entendu un très long et très intéressant exposé
du rapporteur M^{rs} Lavy, la Commission décide de se séparer à
vendredi prochain 7 Décembre, pour prendre une résolution
définitive.

Le Secrétaire.

Ch. Bidault

Le Président

J. Lavy

Séance du 21 Février 1907.

Présents : M^{rs} Cordet, Président, Lavy, Poirier, Waddington, Expert. Besançon, Ournac et Bidault secrétaire.

Après avoir entendu M^{rs} Waddington, Lavy, Poirier, Cordet, la Commission décide de s'yjourner à mercredi prochain 26 Février à 2^h, pour continuer la discussion, entendre le Ministre du Commerce, et statuer définitivement sur le rapport de M^{rs} Lavy.

Le Président,

H. Goussier

Le Secrétaire

Ch. Bidault

Séance du 27 Février 1907.

Présents M^{rs} Cordet, Président, Lavy, Poirier, Waddington, Cordet, Expert. Besançon, Tisserand, Ournac et Bidault secrétaire

M^{rs} J. Lohu
Secrétaire Général
du Comité républicain
du Commerce et de
l'Industrie.

l.f.

M^{rs} le Ministre du Commerce n'étant pas venu à la convocation, la Commission après avoir entendu M^{rs} Poirier et Waddington s'yjourne ce vendredi 27 Mars, pour entendre M^{rs} Doumergue.

Le Président,

H. Goussier

Le Secrétaire

Ch. Bidault

Séance du 1^{er} Mars 1907.

Présents : M^{rs} Cordet, Président, Tenaud, Whittington, Porcin
Lombès, Ournac, Leroy et Bidault secrétaire

M^r le Ministre de Commerce assiste à la séance.

Après un exposé de la question par M^r le Ministre de Commerce
et un échange d'observations entre tous les membres présents, le
Commissaire s'ajourne, ce Vendredi 15 Mars et revient,
pour entendre le Président des Chambres de Commerce.

Le Président.

H. Cordet

Le Secrétaire.

Ch. Bidault

8 min.

M^r Tenaud est venu rapporter

H. Cordet

le secrétaire

Ch. Bidault

- Séance du 7 Juin 1907 -

Présents: M^r Lardet, Président, Tourné, Waddington, Poirier
Courtes, Ouzon et Bidault soutiens. Lavy
rapporteur. M^r Lepoint-Beyroux s'excuse par lettre.

M^r Lavy fait un exposé général sur la
réforme relative à l'extension de l'électorat des Chambres
de Commerce.

Le projet ~~conclut~~ Les conclusions de ce projet
mis en voie par M^r le Président sont adoptés par
un vote unanime obtenu contre trois.

À la suite de ce vote, M^r Lardet déclare
ne pouvoir donner la Présidence.

La Commission exprime à M^r Lardet ~~son regret~~
~~de~~ tous les regrets qu'elle éprouve de cette division
et procède à son remplacement en nommant à l'unanimité
M^r Poirier.

La Commission s'ajourne à mardi 2 heures.

Le Secrétaire.

Ch. Bidault

Le Président
L. Lavy

Séance du 12 Juin 1907

Présents : M^{rs} Poirier, Président, Savary, Cordélet, Tessard,
A. Midault secrétaire, Lourdes, Expert-Meynier et Ormeau.

M^r Savary rapporteur fait l'exposé du projet de loi; occasionnellement
après discussion, tous les articles du dit projet sont adoptés, avec
un amendement de M^r Tessard au toisant le vote par correspondance
au chapitre; et ce à l'unanimité.

Enfin, on se qui concerne le projet de loi adopté par la
Chambre des députés relatif à l'élection des tribunaux
Elle invite le rapporteur à l'Assemblée de Commerce, et à l'élection des juges consulaires,
à déposer son rapport la Commission afin qu'il y a lieu d'adopter une législation
la plus tôt possible. unique pour ^{toutes les élections consulaires} ~~les élections consulaires~~ avec le double
principe de la déclaration de candidature et de vote par
correspondance, reprend ainsi le vote du dit projet. Le Président

U. G.

Le Secrétaire.

Ch. Midault

M. Poirier

Séance du 9 Juillet 1907

Présents : M^{rs} Poirier, Président, Savary, Cordélet, Tessard, Ormeau
A. Midault.

Après addition, la Commission, à l'unanimité, adopte les
deux rapports suivants de M^r Savary, relatifs :

- 1^o à l'extension de l'électorat des Chambres de Commerce;
- 2^o — — — — — des Tribunaux de Commerce

et invite son rapporteur à déposer les dits rapports, sur le bureau du
Séant, à la séance de ce jour.

Le Président.

Le Secrétaire.

M. Poirier

Ch. Midault

Séance du 5 Nov. 07

Présents : MM. Poirier, ^{Président} Savary, ^{Rapporteur} Waddington, Courtès,
Lépillard, Desançois, Cordellet, Oumar, Secrétaire -

M^r Savary s'accorde avec le Gouvernement
présente certaines modifications de détail, dans le
texte, qui sont adoptés par la Commission -

Sont déposés, les amendements proposés par
M^r Waddington et M^r Gourju -
le Secrétaire. le Président :

C. Oumar

Séance du 11 g^{le} 1907

Présents : M^r Poirier, Président; Nidalet Guethin, Waddington
Courtès et Savary rapporteurs.

M^r Savary s'explique sur l'amendement Touron ainsi conçu dans
les conclusions : les trois quarts des membres des Chambres de Commerce
sont élus au scrutin de liste pour toute la circonscription par les
électeurs portés sur la première partie de la liste électorale.

L'autre quart est élu dans les mêmes conditions par les électeurs
portés sur la seconde partie de la liste électorale.

M^r Savary s'explique ensuite sur l'amendement Gourju basé
sur la répartition des sièges ~~add. cette proposition~~ selon le principe suivant : l'élection
aux deux sièges sur liste exclusivement par les électeurs appartenant
aux industries ou groupes d'industries et de professions commerciales
auxquels les sièges auront été attribués.

M^r le Ministre du Commerce et alors introduit et entend
sur les deux amendements ci-dessus.

Après délibération, la Commission rejette les amendements
~~Savary~~ Gourju Gourju et Touron, qui adopte la proposition
Courtès ainsi conçue : la répartition ~~des sièges~~ des
groupements et le nombre des sièges attribués à chacune de
ces groupements dans une Chambre de Commerce ou une

Chambre consultative avant de droit après avoir entendu et
 concordant du Comité Exécutif, de la Chambre de Commerce
 du Tribunal de Commerce, ou de la Chambre consultative.

Le Président.

Le Secrétaire

J. Courtes

Ch. Bidault

Séance du 19 Novembre 1887.

Président: M^r Courtes; Secrétaire, M^r Bidault.

Présents, M^r Courtes, Leroy, Waddington, Esprit Magon, Leroy, Durand et Bidault.

M^r Leroy a la parole pour expliquer l'économie de l'amendement
 déposé par M^r Poirier pour avoir pour but de répartir entre
 les 3 groupes vivants les électeurs des Chambres de Commerce.

1^o Electeurs vivants aux talles de B et C au sens à la loi du 18 Juillet
 1880 A ces talles les modifications correspondantes au sens des lois
 subséquentes et tous les non-electeurs visés à l'art. 1^{er} de la loi du 8^o 1883.

2^o Electeurs vivants aux quatre premières classes du talles A;

3^o Electeurs vivants aux quatre dernières classes du talles B.

M^r le Ministre a également entendu.

M^r le Ministre a accepté l'amendement à la condition que
 chaque catégorie eût droit à un quart, indépendamment le
 nombre des Membres des Chambres de Commerce.

Enfin, après un vote définitif, le C^o décide de renvoyer M^r
 Poirier, renvoie la discussion à mardi.

Le Secrétaire.

Ch. Bidault

Le Président

J. Courtes

Séance du 26^g 1907.

Président: M. Poirier; Secrétaire: M. Bidault.

Présents: M. Poirier, Président, Lamy, Expert Agucou, Ouvreux, Warington, Ternard, Cordet, Loustier et Bidault.

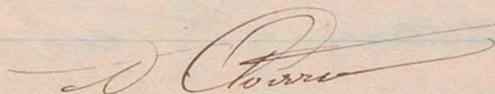
M. le Ministre est entendu sur le texte de l'art. 6, sur l'amendement Poirier et sur le texte proposé par le réunion de Rendu de la Chambre de Commerce.

M. le Ministre accepte l'amendement Poirier avec certaines modifications et il dépose un texte.

Le texte mis aux voix est adopté par six voix contre trois.

Le Président,

Le Secrétaire.



Ch. Bidault

Séance du 3 Décembre 1907.

Président: M. Poirier; Secrétaire: M. Bidault.

Présents: M. Poirier, M. Bidault, Cordet, Loustier, Warington, Expert Agucou, Ternard, Ouvreux et Lamy.

M. Lamy est entendu sur son amendement déposé en son nom au nom de M. Rivet à la dernière séance.

M. Rivet est également entendu.

L'amendement Lamy et Rivet est adopté par six voix contre 3 et abstention.

L'amendement Cordet est également adopté par six voix contre 4.

Le Commissionnaire maintient donc son texte.

Le Secrétaire

Le Président.

Ch. Bidault



Séance du 4^{ème} 1907.

Président M^r Poirier; Secrétaire M^r Midault.

Présents: M^r Poirier, Savary, Waddington, Ourme, Esprit-Magnan, Courtier, Cordelet et Midault.

Le Ministre est entendu sur une nouvelle rédaction de l'art. 6.

M^r le Rapporteur donne lecture de ce nouveau texte ~~revisé~~ ~~et adopté~~:

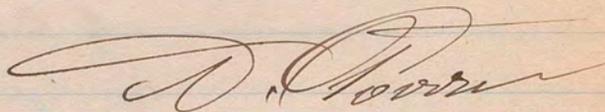
~~Le Conseil Supérieur de~~

Le texte est adopté à l'unanimité, après modification de M^r Poirier et Savary.

Le Président

Le Secrétaire

Ch. Midault



Séance du 2 Juillet 1908.

Président M^r Poirier; Secrétaire M^r Midault.

Présents: M^r Poirier, Ourme, Waddington, Savary et Midault et Cordelet,

et Esprit-Magnan.

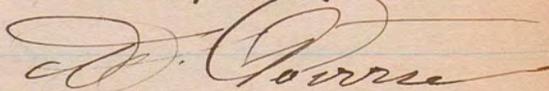
Après discussion, la Commission adopte le projet de loi adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet de modifier l'art. 623 de Code de Commerce et l'art. 13 de la loi du 8 X^{ème} 1883, tendant à la prolongation du mandat de juge.

M^r Savary est nommé rapporteur.

Le Secrétaire

Ch. Midault

Le Président



Séance du 7 juillet 1908

Président M^r Poirier - Secrétaire M^r Ourme

Présents M^r Poirier - Savary - Courtier, Cordelet, Fessard et Ourme

Après discussions, la Commission

accepte le rapport de M^e Savary,
sur la Proposition de loi, votée par la
Chambre, tendant à la prolongation du
mandat des juges consulaire -

Le Président
D. Poivre

Le Secrétaire
C. Oursac

Le C^o s'est réuni le 30 juin 1910
Président M. Fournier

Secrétaire M. Savary

Après lecture et approbation du C^o d'ordre et
M. Savary rapp. sur le projet de loi relatif
au projet de rapport sur l'état de la situation.

Le Président
D. Poivre

Le Secrétaire
Savary

Séance du Mardi 21 février 1910

Président : M. Fournier. Secrétaire adjoint : M. Savary.

Présents : MM. Fournier, Oursac, Waddington, Savary, Fournier.

M. Savary est entendu dans la lecture d'un rapport sur une
proposition de loi de M. Martin et celle de M. Viguer, tendant
à l'urgence au vote à la colonne, et la seconde après un mode
de variation sur une liste unique, et sur une modification
au sujet des délais de production et de publication des listes électorales
arrivées du délai de ballottage.

La commission, après discussion, adopte le maintien du vote au chef
de la section, et l'adoption d'une liste de variation unique.

Elle sanctionne l'adoption du rapport de M. Savary

Le Président

Le Secrétaire

D. Poivre

Savary